

Association pour la sauvegarde d'Echallens  
Madame Corinne Bloch, présidente  
Chemin de la Pépinière 2b

1040 Echallens

Echallens, le 13 juin 2021

Concerne : Aménagement du territoire à Echallens – Votre courrier du 1<sup>er</sup> juin 2021

---

Madame,

Votre courrier du 1<sup>er</sup> juin relatif aux démarches d'aménagement du territoire en cours à Echallens nous est bien parvenu, et nous vous en remercions.

Le comité de l'Entente a abordé le sujet soulevé lors d'une de ses séances. La réponse ci-dessous reflète les discussions du comité. Les différentes sensibilités de nos membres sont importantes à nos yeux, et nous ne nous permettrons donc pas de répondre au nom de l'Entente.

A nos yeux, comme aux vôtres, l'aménagement du territoire représente un des enjeux majeurs de notre Bourg pour les années à venir. Nous avons d'ailleurs soutenu de manière très active les travaux en cours relatifs à la révision des plan directeur et plan d'aménagement communaux. En complément aux ateliers participatifs mis sur pied par la Municipalité, l'Entente a d'ailleurs organisé une soirée de travail avec ses membres afin de pouvoir prendre position de manière éclairée sur les propositions formulées. Au niveau de l'Exécutif, la Municipalité a mis récemment en place la commission consultative des constructions, afin d'apporter son expertise dans ces domaines et d'avoir recours à différents experts lui permettant de mieux saisir les enjeux des dossiers parfois techniques et complexes qui lui sont soumis dans ce domaine.

Nous comptons sur la mise en place de ces outils d'aménagement du territoire (PAcom / PDcom / commission consultative) pour donner une impulsion importante pour l'avenir de notre Bourg, dans le respect des directives fédérales et cantonales, de la nature, des habitants, des propriétaires et des promoteurs.

L'aménagement du territoire est une question d'équilibre entre de nombreux acteurs, qui ne se limite pas à l'opposition entre promoteurs et protecteurs de l'environnement. Cette tâche complexe nécessite donc la prise en compte de nombreux intérêts et laisse une place importante à l'interprétation, comme en attestent les documents émis notamment par l'UCV et par la DGTL. Dans le cas des objets de compétence communale, cette tâche revient à la Municipalité, appuyée comme mentionné plus haut par la commission consultative.

Concernant le cas particulier que vous mentionnez dans votre lettre au sujet du projet du chemin de la Pépinière, il n'est pas dans les attributions du comité de l'Entente de s'immiscer dans le travail des instances mentionnées, ni de s'impliquer dans une procédure administrative en cours, dont il ne connaît au demeurant que partiellement les tenants et les aboutissants. Le comité de l'Entente est en revanche toujours soucieux que les bases légales nécessaires à un développement harmonieux du Bourg soient disponibles et respectées.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information. En outre, dans le cas où vous souhaiteriez publier notre réponse sur votre site internet, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer au préalable le texte qui sera rendu public.

En espérant que le présent courrier répond à votre demande, recevez, Madame, nos cordiales salutations.

Pour le comité de l'Entente

Jean-Luc MISEREZ  
président